

Pollution atmosphérique

ISSN : 2268-3798

Publisher : Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

236 | 2018

Varia

Brouillards toxiques, vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête

De Alexis Zimmer, zones sensibles, 2016, 264 p.

Isabelle Roussel

 <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/6446>

DOI : 10.4267/pollution-atmospherique.6446

Electronic reference

Isabelle Roussel, « Brouillards toxiques, vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête », *Pollution atmosphérique* [Online], 236 | 2018, Online since 27 février 2018, connection on 26 février 2026. URL : <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/6446>

Copyright

CC-BY

Brouillards toxiques, vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête

De Alexis Zimmer, zones sensibles, 2016, 264 p.

Isabelle Roussel

TEXT



ALEXIS ZIMMER



BROUILLARDS TOXIQUES



$\frac{Z}{S}$

- 1 L'ouvrage comporte de nombreuses illustrations (cartes, gravures, dessins représentant la vallée de la Meuse au XIX^e siècle) et des croquis éclairant les propos de l'auteur.

Le livre s'ouvre avec la description d'un fort épisode de brouillard lors de la première semaine de décembre 1930. « Dans la vallée de la Meuse, entre Liège et Huy, le brouillard est chose habituelle. Cette fois-ci, il y est toutefois

sensiblement plus épais... Une masse insondable et fuligineuse s'est solidement installée dans les creux de la vallée. Comme ancrée, indéboulonnable. Des hauteurs qui la surplombent, elle y pèse comme un couvercle ».

Dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 décembre, un éleveur de porcs déclare que sa poitrine l'opprime et qu'un rien l'essouffle : « ses porcs suffoquent ; un douloureux râle accompagne leur respiration. Il les abat un à un, et ainsi, de l'intégralité de son cheptel. Dans le même temps, les hôpitaux de la région reçoivent les premiers "malades du brouillard", l'hécatombe ne fait que commencer ».

Le samedi matin, 6 décembre, le brouillard a disparu. Le soleil apparaît. Dans la région, c'est comme la fin d'un cauchemar. Au total, cet épisode est responsable d'environ 65 morts. À Engis, petite ville située dans la vallée, la statistique indique environ 65 décès par an tandis que, lors de cet épisode de brouillard, 14 personnes périssent en 2 jours. L'inspecteur d'hygiène du gouvernement belge, le docteur Lacombe, annule les autopsies prévues sur les corps des victimes et autorise leur inhumation. D'après lui, les morts sont la conséquence « du brouillard et de causes naturelles ».

Les enquêtes

Des voix se font entendre pour demander de tirer les leçons de l'épisode. Le bourgmestre d'Hermalle-sous-Huy, se fait le porte-parole des plaintes récurrentes de ses administrés. Il adresse une lettre aux autorités affirmant que ces plaintes concernent d'abord le tort causé à la santé des habitants. Dans la presse, on peut lire : « ce n'est évidemment pas la première fois que la région industrielle de la Meuse est affectée par un brouillard qui incommode et qui rend malade les gens et les bêtes. Déjà en 1897 et 1902, on constatait une « maladie du brouillard » ou « asthme du brouillard » dans la vallée de la Meuse entre Huy et Liège ». Ainsi, le soir du 6 décembre 1930, l'administration des Mines et celle de l'hygiène décident, sur ordre de la reine, de confier une investigation sur cet épisode à une commission qui serait dirigée par le sénateur Berryer, ancien ministre d'État.

Cette enquête s'appuie sur deux logiques : celle de la délégitimation des perceptions par la science et celle de la naturalisation des responsabilités attribuées au phénomène « naturel » qu'est le brouillard.

La commission disqualifie les plaintes des habitants qui sont attribuées à un défaut de perception et, par une disqualification des sens, elle considère que les effets de la pollution ordinaire constituent un simple désagrément. Le professeur Jean Firket, professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Liège et membre de la commission, ne nie pas les odeurs, les

irritations, les incommodations, il se contente d'en corriger la signification à travers une véritable dépossession qui s'appuie sur la différence entre inconvenient et dommage, impression et réalité, incommodité et insalubrité. Ainsi, seul l'expert sait interpréter de façon adéquate et par le détour de la science, ce dont les perceptions sensorielles – l'odeur et la vue – sont la manifestation. Les sens sont trompeurs, la raison et ses interprètes se chargent d'en rectifier la signification.

La responsabilité du brouillard. Pourtant, la nature du brouillard est reconnue par les scientifiques comme n'étant pas le simple contenant des substances déversées par l'industrie mais un produit à part entière de ces dernières. Au même moment, Félix Bertyn, météorologue de l'institut royal de météorologie de Bruxelles, a étudié les effets généraux des brouillards sur la santé. Son étude, publiée en janvier 1931, incrimine les résidus industriels, plus particulièrement les fumées et toutes les particules de charbon et de suie qu'elles véhiculent, comme cause des désordres respiratoires signalés et dont le terme dernier a été l'emphysème pulmonaire. Même si le brouillard est finalement reconnu comme un composé hybride de nature et d'artifice, les dernières conclusions de la commission qui avaient été remises au parquet en décembre 1930, soulignent que la nature, par ses puissances météorologiques, demeure toutefois l'agent premier de la catastrophe.

Les conclusions de l'enquête : « Le parquet conclut à un non-lieu ». Aucune usine n'est spécifiquement incriminée. En l'absence de dysfonctionnement, les usines ne pouvaient pas faire mieux, elles font partie du paysage, au même titre que la topographie. La commission Berryer émet, dans ses conclusions, une série de recommandations qui, selon l'auteur, répondent à deux principes :

- celui de l'intéressement technique des industriels, de manière à ne pas entraver le fonctionnement et le développement des industries tout en assurant la sécurité des populations. Ce principe repose sur l'invention des moyens techniques susceptibles de valoriser économiquement certains éléments – les poussières et les acides contenus dans les émanations – sans pouvoir préconiser des mesures qui tueraient l'industrie et enlèveraient leur gagne-pain aux populations ;
- le second principe a pour objectif d'éviter de bousculer l'organisation administrative existante. La commission critique la mainmise de l'administration des Mines sur la surveillance des établissements industriels. Elle appelle la constitution d'un organisme central chargé d'établir et d'étudier

les mesures propres à protéger les populations des gaz nocifs et à contrôler l'application de ces mesures.

Des recommandations de la commission Berryer découle l'arrêté royal du 10 août 1933 concernant la police des établissements classés comme dangereux, insalubres et incommodes. Il a pour but d'accélérer les demandes d'autorisation, de garantir l'intérêt des tiers contre les dangers pouvant résulter de la marche des établissements industriels et de sauvegarder les intérêts légitimes des exploitants. La circulaire du 13 décembre 1933 précise l'application de cette nouvelle législation : « s'il importe d'éviter que l'atmosphère soit polluée par l'anhydride sulfureux dégagé par les usines, il ne faut d'autre part pas perdre de vue qu'on ne peut préconiser des mesures qui mineraient l'industrie et enlèveraient leur gagne-pain aux populations ». En 1933, lorsqu'Ernest Malvoz, professeur d'hygiène à l'université de Liège et directeur du laboratoire provincial de bactériologie et d'hygiène, préface le livre qui fait suite à l'enquête judiciaire, il écrit : « on remarquera dans les conclusions que les auteurs n'ont cessé de s'efforcer de concilier les nécessités de la santé publique avec les intérêts légitimes des industries. Ce serait tout à fait décevant que, sous prétextes d'hygiène et de protection de la santé, on arrivât à conclure qu'il faut déplacer les usines, les transporter au loin et priver de leur gagne-pain les populations autochtones. »

Ces conclusions ne satisfont pas André Zimmer qui, à travers le livre proposé, réalise une contre-enquête pour essayer de comprendre pourquoi la santé des habitants est occultée par le souci de ne pas entraver le développement industriel.

Ce livre est un récit qui invite à réactiver l'histoire, là où les récits experts tendent à le clôturer.

Cet ouvrage se propose de replacer ce brouillard mortel de 1930 dans une histoire de près d'un siècle de pollution, de transformation des territoires et des corps, et de l'appréhender non pas comme un événement extraordinaire et aberrant, mais comme la marque d'un processus ordinaire de longue durée. L'histoire du brouillard mortel de la vallée de la Meuse peut ainsi être conçue comme l'une des facettes d'une histoire plus conséquente des altérations parfois mortelles, souvent morbides, des conditions de la vie. Elle peut contribuer à comprendre pourquoi les hommes ont réussi à rendre irrespirable le milieu conditionnant l'existence de populations entières.

L'auteur, plutôt que de faire l'histoire d'une lente prise de conscience contemporaine du désastre écologique engendré par le développement technologique et industriel des sociétés occidentales, s'inscrit dans la

logique d'une production historique (scientifique et politique) d'une certaine inconscience modernisatrice... « Il a fallu produire de l'ignorance ou de la connaissance désinhibitrice ».

L'auteur retrace l'épopée du charbon et le credo dans le développement industriel qui s'est affirmé tout au long du XIX^e siècle.

- 2 La vallée de la Meuse fut le théâtre d'une accumulation industrielle sans précédent puisque les entreprises recherchaient la proximité de la mine. Leur implantation, liée à la présence du charbon, a complètement transformé le paysage : « Autour de Liège, tout est noir, poussiéreux : la nature s'est rencontrée là avec un ennemi implacable, l'industrie. Voici Lemnos et ses cyclopes ; la terre, l'herbe, les animaux sont également noircis par la poussière de l'usine. Cette poussière, elle pénètre dans les vêtements, dans le corps, elle aveugle, on la respire¹. »
- 3 Cet investissement massif en direction de l'industrie a été accompagné par l'État qui abandonne l'attitude de la police de l'Ancien régime qui, selon les analyses de Thomas Leroux² et Geneviève Massard-Guillebaud³ « englobe tout », « veille sur le vivant » et « s'intéresse aux maladies, aux accidents auxquels les hommes sont exposés » ; elle est attentive aux transformations que les hommes font subir à l'air puisqu'en retour, l'air agit sur leur santé. Or le décret du 15 octobre 1810, promulgué pour encadrer l'essor industriel, est cependant moins la marque de l'émergence d'une réglementation soucieuse de juger les dégâts engendrés par les usines que celle d'une volonté tenace d'industrialiser. Il est explicitement conçu pour protéger l'industrie puisqu'avec lui c'est désormais l'administration qui, après enquête *commodo et incommodo* auprès du voisinage, délivre les autorisations et en assure la pérennité. Les tribunaux civils n'ont désormais d'autre pouvoir que d'évaluer la véracité des plaintes et de les traduire financièrement. Ce décret extrait l'industrie du champ pénal et, « de biens communs déterminant la santé et soumis à la police d'ancien régime, les choses environnantes deviennent objet de transactions financières compensant les dommages réclamés par les voisins des industriels⁴ ». Seuls l'administration et ses experts ont la capacité de définir l'insalubre. L'inconfort se rapporte au plaignant, l'insalubrité est une valeur objective. Le savant et l'expert sont les porte-parole attitrés de cette nouvelle distribution du sensible.

Toutes les observations dites profanes, comme celles sur le danger des usines traitant le zinc, sont délégitimées. En quelques années, du symbole de respect des intérêts négociés du collectif imbriqué dans ces exploitations, le bien public est devenu symbole de l'intérêt d'une nation, une notion abstraite, collection subsumée des citoyens ordonnée au principe central et régulateur de son essor : le développement de l'industrie et du commerce.

- 4 Cette orientation massive vers l'industrie s'appuie sur des connaissances scientifiques nouvelles.
- 5 **Un véritable changement de focale vis-à-vis de l'air s'est effectué au XIX^e siècle en lien avec les découvertes scientifiques.** Or « l'air est le milieu qui nous pénètre de part en part. Il emplit nos poumons, oxygène notre sang, nous constitue ; rien d'étonnant à ce que, durant des siècles, l'air, ce milieu essentiel et pourtant invisible, ait fait l'objet de tant de considération. Longtemps l'âme se disait *pneuma* ou *psyché* : "le souffle" ». Selon A. Corbin⁵ : « l'air de l'Ancien régime agit de multiples manières sur le corps vivant : par simple contact avec la peau ou la membrane pulmonaire, par échange au travers des pores, par ingestion directe ou indirecte, puisque les aliments eux aussi contiennent une proportion d'air dont le chyle, puis le sang pourront s'imprégner. » L'air ou les airs multiples et agissant de l'Ancien régime laissèrent la place à une atmosphère universelle, un fond indifférencié, relativement homogène, identique en tout lieu et en tout temps. Ainsi, les produits de la nouvelle chimie industrielle ont réussi à convaincre de leur innocuité en s'appuyant sur trois principes nouveaux : l'homogénéité de l'atmosphère, le bénéfice de son acidité et l'importance des microbes et des facteurs sociaux dans l'explication des maladies.
- 6 La composition de l'air, mieux mesurée et mieux connue par la chimie savante, s'universalise : en tout lieu et en tout temps, elle est identique, et rien, aux dires de ces savants, ne pourrait sérieusement venir altérer ce fait. L'analyse chimique permet d'affirmer l'immutabilité de l'atmosphère contre l'opinion de sa modification « par des causes accidentelles ». Au moment où, historiquement, l'atmosphère commençait à subir ses plus grandes transformations d'origine anthropique, les chimistes affirmaient la constance et l'immutabilité de sa composition.

- 7 Angus Smith⁶, chimiste écossais, comme nombre de ses contemporains, affirme que les acides détectés dans les airs sont de puissants désinfectants contre les matières putrides. Le bénéfice de l'acidité permet de légitimer l'industrialisation de la chimie et l'implantation de nouvelles usines. Au sein de la nouvelle législation qui encadre le développement de l'industrie, la chimie permet d'asseoir l'idée selon laquelle ces usines ne seraient qu'incommodes et non dangereuses.
- 8 Ce sont les analyses de l'air de Louis Pasteur et de Félix Archimède Pouchet relatives « aux germes d'organismes inférieurs » qui retiennent toute l'attention, tandis que les effets des fumées industrielles sont passés sous silence. La focale microbienne d'appréhension des maladies transforme la compréhension générale et complexe des rapports entre santé et environnement. Dans le sillage des découvertes de Louis Pasteur, une nouvelle génération de médecins et de professionnels de santé situent de plus en plus les causes de la maladie non dans le milieu environnant, mais dans des bactéries, virus ou parasites spécifiques, voire dans la pauvreté ou l'insalubrité du logement
- 9 C'est aussi l'époque de la construction de l'un des plus puissants discours sur l'émancipation du travail et des travailleurs par les machines à vapeur mais aussi sur l'affranchissement des contraintes imposées par la nature, puisque le chemin de fer et les machines s'émancipent des fluctuations des saisons, du gel des intempéries (mais pas des brouillards !).
- 10 **Dans cette perspective, l'auteur dénonce l'ambiguïté hygiéniste** : les causes d'ordre moral ou social sont jugées plus déterminantes pour l'étiologie des pathologies du travail ; elles détournent le regard médical de la réalité du milieu dans lequel les ouvriers de la grande industrie sont plongés. En ce sens, l'hygiénisme est un industrialisme... Le travail salarié, la discipline des ateliers, l'essor de la grande industrie sont autant de remèdes aux maux, que des enquêtes peuvent dessiner et révéler. Les hygiénistes croient à la résorption de l'insalubrité par les promesses du progrès industriel. Ce n'est désormais plus le milieu, mais les relations spécifiques qu'entretiennent les corps avec ces nouveaux êtres bactériens, parasites et toxiques qui captent leur attention. Les transformations plus générales des milieux, des climats sont écartées des étiologies médicales. En outre,

au début du XIX^e siècle, la naissance de la clinique constitue un savoir du corps objectif, qui est l'affaire de spécialistes, et fait disparaître l'homme malade, sa parole et sa biographie, de la cosmologie médicale.

- 11 Les hygiénistes, tenus à l'écart de la surveillance des établissements insalubres qui demeurent sous la férule de l'administration des mines, ont cherché, par leur credo dans la grande industrie, à disqualifier le vaste corpus de description des maladies des artisans élaboré par B. Ramazzini, en 1777.
- 12 Compte tenu de l'état de la science qui, en accord avec les autorités administratives, soutient l'industrialisation de la vallée, il est logique qu'aucune usine ne fût particulièrement mise en danger par les conclusions du rapport d'expertise. Ainsi, d'autres épisodes de brouillard ont eu lieu en septembre 1933, en novembre 1934, en septembre 1938... De telle sorte que l'auteur conclue son investigation en déclarant qu'aucune leçon n'a été tirée de cet épisode.
- 13 **Quels sont les enseignements tirés de cet épisode ?**
- 14 Outre l'alliance que dénonce l'auteur entre les scientifiques et les gouvernements successifs, qui se traduit par un encouragement au développement industriel, André Zimmer dénonce certains procédés qui auraient été sciemment (?) mis en œuvre et qui restent encore utilisés à l'heure actuelle :
- 15 - les rapports d'experts relèveraient de pratiques délibérées, organisées par certaines industries, consistant à produire du doute ou de l'ignorance afin que leurs agissements ne soient pas sujets à la réprobation publique ou à une législation contraignante. Ces rapports traduisent l'incorporation, dans le cœur de la pratique scientifique et des procédures d'expertise, de méthodes d'investigation dont le cadre général exclut *a priori* toute remise en question du monde économique – *a fortiori* industriel – et qui, en outre, participent à leur reconduction en neutralisant les critiques qui peuvent être émises à leur égard ;
- 16 - un autre procédé, dénoncé par André Zimmer, conduit à la proposition par les industriels d'une indemnisation financière des dégâts provoqués induisant la croyance en la mesurabilité et la quantification possibles de ces effets nocifs, alors même qu'ils altéreraient les

santés, les socialités, les environnements, les sols, les eaux, les airs et les corps dans des proportions que certainement aucun calcul ne réussissait à subsumer.

- 17 Selon l'auteur, aucun enseignement n'a été tiré de cet épisode douloureux dans un contexte plus large puisque l'atmosphère est devenue universelle et que notre siècle voit les mêmes phénomènes avec la lentille globale. La vallée de la Meuse a exporté ses usines en Chine, lesquelles contribuent sans doute aux accumulations de poussières dans certaines villes du nord du pays. Les gaz à effet de serre, avec une durée de vie plus longue que l'anhydride sulfureux, continuent de s'accumuler et présentent des menaces globales, notamment pour le climat.
- 18 André Zimmer déplore que nous n'ayons pas appris, dans les interprétations que nous donnons de ces phénomènes actuels : « à relier les éléments imbriqués dans ces pollutions aux modes de vie qui sont les nôtres, aux choix de société qu'ils impliquent, à la manière dont ces choix sont collectivement ou non discutés et effectués, aux types de relations très singulières que nos corps tissent avec les airs, les eaux, les terres, la multitude d'existences qui y sont imbriquées, ainsi qu'aux trajectoires historiques multiples qui les façonnent et dont ils héritent ». Mais l'analyse à charge qui est proposée n'est-elle pas, elle aussi, trop dichotomique, opposant les responsables, industriels et gouvernements, aux plaintes de ceux qui n'ont pas été écoutés ? Pourtant, cette croyance dans les bénéfices du progrès et de l'industrialisation était largement partagée par la population et par les syndicats qui n'avaient pas encore conscience de l'importance de la notion d'environnement que nos sociétés redécouvrent très progressivement. Mais il est vrai qu'à l'heure actuelle, plus encore qu'au temps des pollutions industrielles, la pollution de l'air en général est trop vague pour déterminer l'action du législateur. Celui-ci a besoin d'un déterminisme précis pour agir sur une cause connue, mais l'origine de la pollution atmosphérique étant complexe et multifactorielle, le législateur est démuni et cautionne ainsi l'inaction.
- 19 C'est tout ce monde mis en place avec l'industrialisation massive au cours du XIX^e siècle, dans lequel la complexité et l'incomplétude de la notion d'environnement ne trouvaient pas leur place, qui est en train de s'écrouler. Ce qui permet à l'auteur d'apporter, en conclusion, une

note plus optimiste ainsi qu'un plaidoyer en faveur de la prise en compte de la qualité de l'air : « la désindustrialisation qui affecte la vallée de la Meuse, bien plus que de n'être qu'un motif de déploration ou d'impuissance, pourrait devenir l'occasion d'une réappropriation collective qui invente et expérimente des manières de composer avec cet héritage d'airs, de sols et d'eau et des corps intoxiqués. Cela ne va pas de soi, mais cette invention des possibles est indispensable pour que notre art, selon l'expression de Canetti, devienne celui de respirer : "Le plus grand de tous les dangers qui aient jamais émergé de l'histoire de l'humanité a toutefois choisi notre génération pour victime. C'est l'absence de défense du souffle... Il serait difficile de l'exagérer. Il n'y a rien à quoi l'être humain soit aussi ouvert qu'à l'air... L'air est la dernière aumône. Tout le monde y a communément droit... Et cette ultime chose, qui nous était commune à tous, va tous nous empoisonner en commun. Nous le savons, mais nous ne le sentons pas encore." (Elias Canetti, *La conscience des mots*, 1984) ».

NOTES

- 1 *Guide de la ligne du Nord*, Londres, Cologne, Aix-la-Chapelle, Paris, Paulin et le Chevalier, 1855, p. 40.
- 2 Leroux T, *Le laboratoire des pollutions industrielles*.
- 3 Massard Guillebaud G, *Histoire de la pollution industrielle*.
- 4 Désiré Nysard, *Mélanges d'histoire et de littérature* (1868), discours de distribution de prix, p. 350-368.
- 5 Corbin A, 2016 : *Le miasme et la jonquille*, Flammarion, 430 p.
- 6 Spécialiste de la pollution atmosphérique, il a publié en 1872, un livre de 600 pages, intitulé : *Air and Rain: the Beginnings of a Chemical Climatology*.

AUTHOR

Isabelle Roussel